

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : avant l'expiration du délai de refus applicable en vertu de l'article 5.2) de l'Arrangement ou de l'article 5.2)a), b) ou c) du Protocole, toutes les procédures devant l'Office sont achevées et il n'y a pas de motif pour cet Office de refuser la protection.

I. Office qui envoie la déclaration :

Algérie (DZ)

Institut National Algérien de la
Propriété Industrielle (INAPI)
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger

Téléphone : (213-021) 73.01.42
Téléfax : (213-021) 73.96.44
73.55.81
E-Mail : info@inapi.org

II. Numéro de l'enregistrement international : 808862

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de
l'enregistrement NINGBO EBI BEARINGS AND AUTO PARTS INDUSTRY CO., LTD.
B1003, No. 369 Zhongshan East Road, Jiangdong District, Ningbo Zhejiang 315040

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international
pour tous les produits et/ou tous les services demandés : La protection de la marque est
accordée pour tous les produits de la classe : 7

V. Date :

11 FEV. 2013

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

Abdelhafid BFLMEHD
Directeur Général

